

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À
L'ORGANISATION DE LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 16 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation du 14 juillet 2026;

Vu les propositions tarifaires reçues de la protection civile ;

DECIDE

ARTICLE 1

est signé avec la Brasserie LEGILLON Bernard 20 rue de la Bouchaude 62840
LAVENTIE un devis pour assurer la buvette, soit un montant de **1000 euros TTC** ;

ARTICLE 2

la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 03/06/2026

DEC2026_083



Le Maire,
Pierre-Luc RAVET